

COMMUNE DE SERVON (Seine et Marne)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt- six le quatorze avril à 19h02, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Christophe COULOUMY, Maire.

Présents : M. COULOUMY Christophe, Maire, M. ARGENTO Frédéric, M. BERNARD Jean-Marc, M. BIGOT Joël, Mme BLANCHARD Valérie, Mme BOUCHEZ-BOIVENT Patricia, M. BOUSQUET Philippe, M. BRIERE Johnny, Mme CHEINEY Martine, Mme DANIEL Marjorie, M. MANGIN Olivier, Mme NEVEU Lia, M. PERROT Gilles, M. PIOCELLE-CORNILLION Fabrice, Mme RANNO PEZZALI Fanny, Mme RIBREAU-STABILE Sophie, Mme SANTIN Audrey, M. THAUVIN Laurent. M. DUBAL Pascal, M. LOREAL Ylan, M. RALLIERE Yves.

Pouvoirs :

Mme PEREIRA DOS REIS a donné pouvoir à Mme SANTIN
Mme CORRADINA Isabelle a donné pouvoir à M. BERNARD
Mme COLIN Nathalie a donné pouvoir à Mme RIBREAU-STABILE
M. ZAFIRELIS a donné pouvoir à M. BRIERE

Absents excusés : Mme DA SILVA Eunice, M LADJICI Gamal

Date de convocation :
08/04/2026

Nombre de conseillers
En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 25

Madame Audrey SANTIN a été élue secrétaire de séance, à l'unanimité

N° 25/26 – Désignation des représentants de la commune dans les syndicats, instances et établissements publics de coopération intercommunale

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts des syndicats et établissements publics de coopération intercommunale concernés

Considérant qu'il y a lieu de désigner les délégués aux syndicats intercommunaux,

A l'unanimité,

DELIBERE :

Article 1 – La nomination des représentants de la commune au sein des syndicats et établissements publics de coopération intercommunale, conformément à la liste ci-dessous :

Syndicat	Libellé	Nbe	Titulaires	Nbe	Suppléants
SIPE	Syndicat intercommunal pour la petite enfance	3	Christophe COULOUMY	2	Olivier MANGIN
			Audrey SANTIN		Patricia BOIVENT BOUCHEZ
			Christelle PEREIRA DOS REIS		
SIBRAV	Syndicat intercommunal pour le branchement à Valenton	2	Philippe BOUSQUET	2	Fabrice PIOCELLE-CORNILLION
			Gilles PERROT		Christophe COULOUMY
SICEF	Syndicat mixte pour la construction, l'entretien et le fonctionnement du CES de BCR	2	Gamal LADJICI	2	Audrey SANTIN
			Christelle PEREIRA DOS REIS		Joël BIGOT

REÇU EN PREFECTURE

Le 20/04/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-077-217704501-20260414-25_26-DE

SIAR	Syndicat intercommunal pour l'aménagement et l'entretien du ru du Réveillon	2	Philippe BOUSQUET	2	Jean-Marc BERNARD
			Isabelle CORRADINA		Sophie RIBREAU-STABILE
SYAGE	Syndicat intercommunal d'aménagement et de gestion des eaux	2	Jean-Marc BERNARD	2	Laurent THAUVIN
			Philippe BOUSQUET		Frédéric ARGENTO
CES	Syndicat intercommunal de fonctionnement et d'entretien du CES de Lésigny	2	Christelle PEREIRA DOS REIS	2	Audrey SANTIN
			Lia NEVEU		Gamal LADJICI
SIESS	Syndicat intercommunal des eaux de Santeny-Servon	2	Joël BIGOT	2	Philippe BOUSQUET
			Gilles PERROT		Christophe COULOUMY
SICR	Syndicat intercommunal du chemin des Roses	2	Christophe COULOUMY	2	Lia NEVEU
			Olivier MANGIN		Patricia BOIVENT-BOUCHEZ
SIGEIF	Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile de France	1	Fabrice PIOCELLE-CORNILLION	1	Gilles PERROT
L'ARC BOISE	Association de l'Arc Boisé (association, vote ultérieur)	1	Jean-Marc BERNARD	1	Olivier MANGIN

Article 2 – Les représentants titulaires et suppléants sont nommés pour la durée du mandat municipal en cours, sauf démission ou révocation par le Conseil Municipal.

Article 3 – Les représentants de la commune s'engagent à :

- Assister aux réunions des instances concernées,
- Défendre les intérêts de la commune,
- Rendre compte, au moins une fois par an, des décisions prises et des orientations retenues.

Article 4 – La présente délibération abroge et remplace toute disposition antérieure contraire.

Servon, le 15 avril 2026
Le Maire
Christophe COULOUMY

